

Département de la Dordogne

Commune de Neuvic

Aménagement de l'avenue Général de Gaulle

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Règlement de la consultation (R.C.)

Procédure adaptée N° 1-2021

Maître d'ouvrage, commune de Neuvic sur 'Isle

Mairie, 8 avenue Général de Gaulle – 24190 Neuvic

Tél 05 53 82 81 86 – mairie@mairie-neuvic.fr

Date et heure limites de remise des offres : Vendredi 15 octobre 2021 – 9h00

Règlement de la consultation :

Objet du marché : Marché à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de l'avenue Général de Gaulle.

Affaire suivie par :

Renseignements administratifs et techniques :

Madame Fabienne CASSÉ- 05 53 82 81 86 - mairie@mairie-neuvic.fr

Identification de l'acheteur et pouvoir adjudicateur :

Madame le Maire de la commune de Neuvic

Mairie – 8 avenue Général de Gaulle – 24190 Neuvic

Tel : 05 53 82 81 86 - mairie@mairie-neuvic.fr

Objet de la consultation :

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre dont les différents éléments de mission sont définis par la loi M.O.P. Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (version consolidée au 22 février 2007).

Les modalités administratives sont définies dans le Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations Intellectuelles en vigueur.

La mission comprend les éléments de mission suivants :

- **AVP : Etudes d'Avant-projet**
- **PRO : Etudes de Projet**
- **ACT : Assistance aux Contrats de Travaux**
- **VISA : VISA des documents d'Exécution**
- **DET : Direction de l'Exécution des travaux**
- **OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination**
- **AOR : Assistance aux Opérations de Réception**
- **Prestation Lever topographique**
- **Prestation géo-détection des réseaux**

Type de procédure :

Il s'agit d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) telle que définie à l'article r 2123-1 du Code de la commande publique. Les offres pourront faire l'objet d'une négociation.

Caractéristiques principales et nature des prestations :

Il s'agit de la remise en état d'une partie de la route départementale n° 39 dite avenue Général de Gaulle, avant déclassement au profit de la commune.

Les réseaux aériens sont effacés, la commune souhaite poursuivre la réfection des trottoirs en continuité de la partie en amont traitée en traverse d'agglomération il y a une dizaine d'années.

Cf article 3 – annexe au C.C.T.P.

Nature des prestations

La mission de maîtrise d'œuvre consistera à :

1. définir le projet d'aménagement de l'aménagement de l'avenue Général de Gaulle
2. procéder à la consultation des entreprises,
3. coordonner les tâches des différents intervenants,
4. suivre l'exécution des travaux,
5. participer aux réunions avec les élus
6. procéder à la réception des ouvrages

Les études de projet seront définies en étroite concertation avec la mairie de et les concessionnaires concernés .

Lieux d'intervention :

Avenue Général de Gaulle – Route départementale n° 39

Forfait de rémunération

Le montant total des travaux est estimé à 200 000 €HT.

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre sera basé sur cette estimation.

Le maître d'œuvre sera rémunéré sur la présentation de demande d'acompte au terme de chaque élément de mission. La mission DET sera rémunérée au prorata de l'avancement des travaux.

Le maître d'œuvre fournira une décomposition du temps passé par élément de mission et par intervenant.

Programmation des études et travaux

Les études seront programmées selon le phasage suivant : (échéances non contractuelles)

ETUDES AVP, PRO : décembre 2021 >> mai 2022

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES : juin 2022

DESIGNATION TITULAIRE : juillet 2022

TRAVAUX PHASE 1 : septembre 2022

Le maître d'œuvre fournira à l'appui de son offre un planning prévisionnel détaillé intégrant ce phasage.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Au maximum 3 mois à compter de la réception de la notification du marché valant ordre de service.

Présentation des offres

Les offres seront transmises sous pli cacheté.

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Madame le Maire de Neuvic sur l'Isle – Mairie 8 avenue Général de Gaulle – 24190 Neuvic

« Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement de l'avenue Général de Gaulle ».

Le dossier à remettre par les concurrents comportera les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation **paraphé à toutes les pages, daté et signé**
- L'acte d'engagement **complété et signé**
- Le cahier des charges **paraphé à toutes les pages, daté et signé**
- Notice explicative relative à la réalisation du projet, reprenant les moyens consacrés, les compétences de l'équipe, la décomposition du temps passé et les références pour des prestations similaires.
- Lettre de candidature
- copie du ou des jugements si l'entreprise a été placée en redressement judiciaire
- Attestation du candidat précisant :
 - . qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9 ; L 324-10 ; L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail

Critères de jugement des offres

L'offre économique la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- **prix de l'ensemble de la mission : 40 %**
- **méthodologie : 60 %**

Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue. Elle sera prise en considération qu'à la condition formelle que l'état annuel des certificats reçus ou que l'ensemble des attestations, certificats et déclarations prévus au Code de la commande publique soient fournis dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la demande écrite de la personne responsable du marché.

Le non-respect d'une seule des prescriptions du présent contrat engendrera la non-conformité de l'offre.

Date limite de réception des offres : Vendredi 15 octobre 2021 – 9h00

Les offres seront transmises sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de donner date certaine à réception des documents par la commune de Neuvic

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de Neuvic – Mairie 8 avenue Général de Gaulle – 24190 Neuvic

Délai minimum de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'obtention des documents contractuels :

Les documents relatifs à la consultation (cahier des charges, règlement de consultation, acte d'engagement) sont disponibles auprès de la mairie de Neuvic ou téléchargeables sur

- le site de mairie de Neuvic – www.mairieneuvic.fr rubrique marches publics

- le site - www.marches-securises.fr